

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 mars 2020

L'an deux mil vingt, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, BOUGAULT Emmanuelle, THOUVENIN Catherine, et Ms DUBOIS Alain, HURÉ Ghislain

Etaient absents : Ms. GAUDIN Franck, GOURBILLON Jean-François

Mme FONTAINE Denise a été nommée secrétaire

Date de convocation : 04 mars 2020

Date d'affichage : 04 mars 2020

ORDRE DU JOUR

1. **Budget assainissement**
 Approbation du Compte de Gestion 2019
 Approbation du Compte Administratif 2019
 Affectation des résultats
 Approbation du Budget Assainissement 2020
2. **Budget commune**
 Approbation du Compte de Gestion 2019
 Approbation du Compte Administratif 2019
 Affectation des résultats
 Approbation du Budget Communal 2020
3. **Projet garage : proposition des banques**
4. **Questions et invitations diverses**

Observation sur le Procès-Verbal du 15 janvier 2020

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- CCTVV : avenant n° 1 convention plateforme OM
- Autorisation de prise en charge des frais de réparation

Après vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte ces ajouts.

N° 2020-03-016 : Approbation du compte de gestion assainissement exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, els bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été justifiées,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des membres présents **d'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2020-03-017 : Approbation du compte administratif – assainissement exercice 2019

Madame Le Maire fait la lecture du Compte Administratif 2019.

Considérant qu'au moment du vote, Madame Le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que Madame FONTAINE Denise, 1^{ère} adjointe, la présidera.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Résultat global :

- Excédent section d'exploitation : 4 650.13 €
- Déficit section d'investissement : - 1 400.52 €

Après avoir entendu le rapport de Madame FONTAINE Denise, hors de la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** le compte administratif du budget assainissement 2019.

Après ce vote, Madame Le Maire est invitée à rejoindre la séance.

N° 2020-03-018 : Affectation du résultat – assainissement exercice 2019

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2019 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2019	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	- 6575.62 €	0.00 €	5 175.10 €	- 1400.52 €
FONCTIONNEMENT	11 374.62 €	6 575.62 €	- 148.87 €	4 650.13 €
TOTAL	4 799.00 €	6 575.62 €	5 026.23 €	3 249.61 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
Déficit d'investissement	1 400.52 €
Restes à réaliser – dépenses	0.00 €
Reste à réaliser – recettes	0.00 €
= part minimum à affecter à l'investissement	1 400.52 €
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	4 650.13 €
Solde de clôture disponible	3 249.61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le Résultat comme suit :

- **Compte R 1068 affectation** **1 400.52 €**
- **Compte D 001** **1 400.52 €**
- **Compte R 002** **3 249.61 €**

N° 2020-03-019 : Approbation du budget – assainissement exercice 2020

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le budget assainissement de l'exercice 2020.

Après exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le budget assainissement de l'exercice 2020, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	16 124.61 €	16 124.61 €
Section d'investissement	12 257,99 €	12 257.99 €

N° 2020-03-020 : Approbation du compte de gestion budget communal 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, els bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été justifiées,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des membres présents **d'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2020-03-021 : Approbation du compte administratif – budget communal 2019

Madame Le Maire fait la lecture du Compte Administratif 2019.

Considérant qu'au moment du vote, Madame Le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que Madame FONTAINE Denise, 1^{ère} adjointe, la présidera.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	119 163.66 €	143 846.56 €
	Section d'investissement	58 887.01 €	39 924.88 €

Reports de l'exercice 2018	Report en section de fonctionnement	-	162 645.93 €
	Report en section d'investissement	-	28 387.38 €

Total (réalisations + reports)		178 050.67 €	374 804.75 €
---------------------------------------	--	--------------	--------------

Restes à réaliser (RAR) à reporter en 2020	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	8 615.28 €	-
	Total des RAR à reporter en 2020	8 615.28 €	-

TOTAL	Section de fonctionnement	119 163.66 €	306 492.49 €
	Section d'investissement	67 502.29 €	68 312.26 €
	Total cumulé	186 665.95 €	374 804.75 €

Après avoir entendu le rapport de Madame FONTAINE Denise, 1^{ère} adjointe, hors de la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** le compte administratif du budget communal 2019.

Après ce vote, Madame Le Maire est invitée à rejoindre la séance.

N° 2020-03-022 : Affectation du résultat – budget communal 2019

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2019 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2019	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	28 387.38 €	0.00 €	- 18 962.13 €	9 425.25 €
FONCTIONNEMENT	162 645.93 €	0.00 €	24 682.90 €	187 328.83 €
TOTAL	191 033.31 €	0.00 €	5 720.77 €	196 754.08 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Déficit d'investissement	9 425.25 €
Restes à réaliser – dépenses	0.00 €
Reste à réaliser – recettes	0.00 €
= part minimum à affecter à l'investissement	0.00 €
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	187 328.83 €
Solde de clôture disponible	187 328.83 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le Résultat comme suit :

- **Compte R 1068 affectation** **0.00 €**
- **Compte R 001** **9 425.25 €**
- **Compte R 002** **187 328.83 €**
- **Reste à réaliser en dépenses d'investissement** **8 615.28 €**

N° 2020-03-023 : Approbation du budget communal 2020

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal pour l'exercice 2020.

Après exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le budget communal pour l'exercice 2020, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	319 218.38 €	319 218.38 €
Section d'investissement	177 465.28 €	177 465.28 €

N° 2020-03-024 : CCTVV – Avenant n° 1 convention plateforme OM

Par délibération du 17 décembre 2018, la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a décidé d'octroyer à ses communes-membres une participation d'un montant de 50 € par aménagement de nouvelle plateforme OM dans la limite d'un plafond maximal de 750 € par commune.

En outre la Communauté de Communes s'engageait à verser aux communes-membres une participation de base du SMICTOM du Chinonais s'élevant à 100 € par point de regroupement à aménager (soit 1 bac 660 litres OM + 1 bac 360 litres emballages) d'environ 2 m² ; cette aide a été décidée par délibération du SMICTOM du Chinonais par délibération du 19 décembre 2017.

Une convention a donc été approuvée en ces termes lors du conseil communautaire du 17 décembre 2018.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le SMICTOM du Chinonais a décidé de compléter son aide de base par un deuxième versement à la Communauté de Communes d'un montant d'1€ par habitant, soit 25 864 € (population INSEE au 01/01/2019).

Madame Le Maire fait part au conseil que, lors du conseil communautaire du 02 mars dernier, les élus ont approuvé une convention entre les communes et la CCTVV pour le versement d'une aide supplémentaire d'1 € / habitant pour l'aménagement des plateformes OM.

Un avenant doit donc être signé entre la commune de Pussigny et la CCTVV.

Après exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** Madame Le Maire à signer cet avenant.

N° 2020-03-025 : Autorisation de prise en charge des frais de réparation

Madame Le Maire fait part aux élus du mail reçu par le locataire du logement communal situé au 3 Rue de la Mairie.

Au vu du caractère d'urgence et du fait que la mairie soit fermée, ils ont été contraints de remplacer le système d'évacuation de l'évier de la cuisine ce week-end, suite à de nombreuses fuites qui apparaissaient. La facture s'élève à 39,90 € TTC.

Madame Le Maire demande donc au conseil qu'un remboursement soit établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder au remboursement du système d'évacuation.

4. Questions et invitations diverses

a) Madame Le Maire rappelle aux élus l'organisation pour la tenue du bureau de vote de dimanche 15 mars 2020

b) Madame FONTAINE Denise fait part aux élus du devis établi par Harmony Paysages pour des plantations sur le talus. Après consultation, le conseil municipal approuve le devis.

Le Maire
Dominique BRUNET

La secrétaire
Denise FONTAINE

Les membres présents	Signature
M. Alain DUBOIS	
Mme Marie-Claude MASSE	
Mme Emmanuelle BOUGAULT	
M. Ghislain HURÉ	
Mme THOUVENIN Catherine	